



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**
Le **vingt huit avril à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme PERICHON. M. HUSSON. M. FUMOUX.
M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mmes DESMARD.
Mme FERREIRA.**

DATE DE
CONVOCAISON
24 AVRIL 2014

DATE D'AFFICHAGE
24 AVRIL 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : **Mme MINARD de CHABANNES. Mme MERLE.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : dissimulation des réseaux.
- Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux.
- Route de Bert : dissimulation des réseaux.
- Route de Bert : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux.
- Quartier Clair Matin : renouvellement de l'éclairage public suite à la requalification par Allier Habitat.
- Renouvellement de l'éclairage devant la Mairie.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune selon le détail suivant (plans de financement prévisionnels annexés à la présente délibération) :

OBJET :
**SDE 03 - Plans de
financement -
Travaux sur
éclairage public -**

	Estimation du coût des travaux	Financement SDE03	Contribution communale
Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : dissimulation des réseaux	68 656 €	48 059 €	20 597 €
Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux	56 984 €	19 324 €	37 660 €
Route de Bert : dissimulation des réseaux	18 134 €	12 694 €	5 440 €
Route de Bert : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux	9 854 €	3 273 €	6 581 €
Quartier Clair Matin : renouvellement de l'éclairage public suite requalification par Allier Habitat	61 199 €	30 600 €	30 599 €
Renouvellement de l'éclairage devant la Mairie	21 225 €	8 752 €	12 473 €

S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par M. le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses selon l'étalement suivant :

	Durée de l'étalement	Montant de la cotisation communale annuelle
Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : dissimulation des réseaux	15 ans	1 860 €
Rue du commerce, rue de la fraternité et boulevard de l'Hôtel de Ville : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux	15 ans	3 401 €
Route de Bert : dissimulation des réseaux	5 ans	1 224 €
Route de Bert : Modification de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux	5 ans	1 481 €
Quartier Clair Matin : renouvellement de l'éclairage public suite requalification par Allier Habitat	15 ans	2 763 €
Renouvellement de l'éclairage devant la Mairie	5 ans	2 806 €

Cette participation sera imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ». du budget général de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

